

gnements, l'Esmeralda aurait été deux fois sur la corvette française le Volta, non loin de la baie de Coquimbo, et l'amiral français aurait l'intention de demander des excuses.

La colonie italienne, de Tunis, qui soutenait de son initiative privée des institutions scolaires établies dans la Régence, semble lasse des efforts pécuniaires qui lui ont été demandés dans ces derniers temps. Le nombre des élèves des écoles italiennes a, depuis le commencement de l'année, diminué d'une centaine; 20 jeunes gens environ ont déserté le Convitto qui ne compte plus que 92 élèves, la plupart italiens; les cours du soir, dont on avait fait grand bruit, ont été fermés faute d'auditeurs.

Par contre, le nombre des élèves italiens des écoles françaises (garçons et filles) a passé dans la même période, du chiffre de 1,626 à celui de 1,730.

Le départ des capucins italiens n'est point étranger à ce résultat, qui doit être considéré comme très favorable à l'avenir du protectorat français.

L'Escadre Française en Russie

Indépendamment du banquet qui aura lieu à l'Hôtel-de-Ville en l'honneur des marins français la municipalité de Saint-Petersbourg offrira un vase d'argent à chaque bâtiment en souvenir de sa visite.

L'amiral Gervais et ses officiers rendront visite demain à l'ambassadeur de la République française.

On mande de Moscou, le 23 juillet :

Les articles consacrés quotidiennement par les journaux à la prochaine arrivée de l'escadre française sont de plus en plus empreints d'une vive sympathie.

La Gazette de Moscou, souhaitant la bienvenue à l'escadre française, rappelle combien de fois les Français ont offert hospitalité aux Russes.

Elle dit que l'union qui s'établira, à Cronstadt, entre les flottes russe et française est un heureux symptôme de garantie pour le maintien de la paix et aidera à résoudre pacifiquement dans l'avenir de nombreuses questions.

Saint-Petersbourg, 23 juillet.

Les journaux relèvent la haute portée de l'arrivée de l'escadre française comme le témoignage des profondes et sincères sympathies franco russes, et saluent chaleureusement les hôtes français.

Le Nouveau Temps constate que l'escadre sera accueillie avec joie par toutes les classes de la population. La réunion de deux puissantes escadres dans le golfe de Finlande est comme le reflet imposant de la politique internationale de la Russie et de la France. L'expérience de ces dernières années a montré, en effet, la salutaire action de la politique franco-russe pour le maintien de la paix en Europe.

Le journal termine ainsi :

« Le cri de « Vive la France ! » ne sera pas un son vide, mais la manifestation des sentiments sincères de tous ceux qui accueilleront l'escadre française. »

La Petersburskia Viedomosti dit : La France et la Russie sont liées par une union naturelle. La Russie ne craint rien ni personne. Elle ne se soucie pas des affaires d'autrui.

Le Grajdanine fait ressortir que c'est la première fois que le grand amiral russe saluera, dans les eaux de Cronstadt, le pavillon de la République française.

Saint-Petersbourg, 23 juillet.

Le grand duc héritier de Russie est arrivé hier soir à Toboïsk.

Le Journal de Saint-Petersbourg publie les principaux points du programme de réception de l'escadre française.

L'Empereur recevra les officiers de l'escadre en audience et leur offrira un dîner.

Le 26 juillet, un dîner sera également donné par le grand duc Alexis.

Le 29, la municipalité de Saint-Petersbourg offrira un raout.

Le conseil municipal donnera à chaque navire de guerre français un souvenir consistant en un broc en argent destiné à la table des officiers. Chacun de ces objets portera une dédicace appropriée à la circonstance.

Saint-Petersbourg, 23 juillet.

Douze vaisseaux de guerre et quatre torpilleurs stationnent dans la grande rade de Cronstadt pour recevoir l'escadre française, et quatre vaisseaux de guerre l'attendent dans la petite rade.

Des centaines d'embarcations, bondées de spectateurs, sillonnent les deux rades. Les navires, les forts et la ville de Cronstadt sont richement pavoisés.

Il y a des corps de musique sur les grands bateaux à vapeur particuliers.

L'escadre française commandée par l'amiral Gervais est arrivée à Cronstadt jeudi, à midi, au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Dès le matin, toute la ville était pavoisée. Vers dix heures, des bateaux à vapeur chargés de monde arrivaient de Saint-Petersbourg, de Péterhof, de Oranienbaum, allant à la rencontre de l'escadre française.

Celle-ci a été aperçue à l'horizon vers onze heures; elle fut aussitôt entourée de toute une flottille de vapeurs surchargés

de monde. L'accueil fut enthousiaste avec des hurrahs et des cris de : « Vive la France ! » La musique entonna le Marseillaise.

L'escadre s'est dirigée lentement vers Cronstadt, la Lance en tête, puis le Marrengo, le Requin, le Marceau, le Furieux; un peu à droite suivait le Surcouf.

A onze heures et demie, le drapeau russe a été hissé sur le Surcouf; aussitôt se sont fait entendre les saluts à la nation et au drapeau de la rade. Les équipages des bâtiments, montés sur les vergues, ont acclamé leurs hôtes français par des hurrahs enthousiastes.

CONSEIL GENERAL

M. Roger Ballu, conseiller général du Raincy, a adressé à M. Gaston Menier la lettre suivante que l'Echo du Raincy publie en tête de son dernier numéro.

A Monsieur Gaston Menier, Conseiller général de Seine-et-Marne. Gournay-sur-Marne, 13 juillet 1891.

Mon cher ami,

Le Conseil général de Seine-et-Marne a maintenant la fortune de vous compter parmi ses membres, et puisque vous représentez à Melun un canton limitrophe de celui que j'ai l'honneur de représenter à Versailles, nous avons plus d'un intérêt commun à défendre.

Je viens vous proposer de nous entendre pour agir ce concert, vous dans votre département, moi dans le mien.

Que vous en semble ?

Tenez, hier dimanche, vous présidiez un concours de pompes à Gelles, je remplissais exactement, à la même heure, le même office à Montfermeil. Nous n'étions pas bien éloignés l'un de l'autre; nous eussions presque pu aller nous serrer la main, pendant un intervalle d'exercices; mais pour nous joindre quel chemin, mon ami !

La côte, qui sépare ces deux communes toutes voisines, les éloigne par la difficulté, je dirai même par le danger de la montée et de la descente. C'est la dernière de toute la région qui subsiste aussi rapide. La rectification de cette pente ne coûterait, il paraît, que cinquante mille francs. A la dernière réunion de notre commission des chemins vicinaux, nous avons insisté sur l'urgence de ce travail; mais comme il intéresse aussi bien Seine-et-Marne que Seine-et-Oise, il peut et doit être fait de compte à demi.

A la prochaine session du Conseil général, je reprendrai l'affaire; de votre côté, voyez comment elle peut aboutir après de votre administration préfectorale; en unissant nos efforts nous pouvons faire bonne besogne.

Une autre question qui touche, il est vrai, directement ma commune, dont la solution intéresse bien plus Seine-et-Marne que Seine-et-Oise, est le rachat du pont de Gournay-sur-Marne. Je ne vous ferai pas de phrases sur le péage; on en a assez fait et de fort justes; et mieux vaut agir que discuter.

Or vous savez ce qui s'est passé; sur ma proposition une commission interdépartementale a été formée et composée des deux préfets et de trois conseillers généraux de chaque département.

Au printemps de 1888 les souscripteurs des communes et des particuliers en vue d'obtenir le rachat immédiat s'élevaient à 34,400 francs. Vous aviez généralement concouru pour une somme 4,000 francs.

Le 19 décembre 1888 la commission se réunissait sous la présidence du regretté M. Foucher de Careil et adoptait en principe que la part contributive serait pour Seine-et-Marne des trois cinquièmes, et pour Seine-et-Oise des deux cinquièmes de la dépense, non compris les subventions particulières et la subvention de l'Etat.

Le Conseil général de Seine-et-Oise ratifia pour sa part les conclusions de la commission, mais les pourparlers n'aboutirent pas, le propriétaire du pont, l'honorable M. de Nicolaï n'ayant pas accepté les propositions éventuelles qui lui étaient faites au chiffre de 180,000 francs, et s'en tenant à la somme par lui fixée à 225,000 francs.

En août 1889, je revins à la charge et je déposai le 21 un projet de délibération, tendant à ce que des mesures soient prises au plus tôt pour aboutir à l'expropriation du pont; et invitait l'administration préfectorale à agir dans ce sens d'accord avec le département de Seine-et-Marne.

Le 28 mon projet est adopté et le Conseil général invitait le Préfet à préparer toutes les pièces justificatives et à poursuivre, s'il y avait lieu, l'expropriation du pont de Gournay-sur-Marne.

La session d'avril 1890 arriva, et ne voyant rien venir, je rédigeai, le 14, une délibération par laquelle le Conseil renouvelait ses instances auprès de M. le Préfet pour qu'une solution soit donnée à bref délai à cette question d'un intérêt de premier ordre pour la région.

Le 17 sur le rapport détaillé et explicite avec chiffres à l'appui, de mon collègue M. Bonnefille, le Conseil votait à nouveau la prise en considération de la dépense éventuelle, et délibérait qu'il y avait lieu de nommer immédiatement des membres

d'une nouvelle commission interdépartementale pour étudier les voies et moyens de l'expropriation.

Ce qui fut fait séance tenante. Mais voilà que le 18 c'est-à-dire le lendemain, M. le Préfet nous donnait communication d'une dépêche qu'il venait de recevoir de son collègue de Seine-et-Marne, dépêche ainsi conçue :

Melun, 18 avril 1890. Préfet de Seine-et-Marne à Préfet de Seine-et-Oise, à Versailles.

Le Conseil général de Seine-et-Marne n'a pas consenti à poursuivre le rachat du pont de Gournay par la voie de l'expropriation.

C'était un enterrement de première classe.

J'eus beau m'écrier, dans un beau mouvement d'indignation que le procès verbal a enregistré à défaut de l'histoire : « Je prends acte de cette dépêche, et constate que Seine-et-Oise a fait son devoir et tout son devoir, Seine-et-Marne seul est responsable du maintien du pont de Gournay sur-Marne. » Il n'y avait plus rien à faire si ce n'est à annuler notre délibération prise la veille.

Voilà où en sont les choses, mon cher ami; il vous appartient de les reprendre en sous œuvre. J'ai la conviction que notre Conseil général ne se déjouera pas, et que si vos collègues, cédant à votre influence, revenaient sur leur refus peu justifié d'ailleurs, nous pourrions en finir avec ce péage onéreux et vexatoire.

Les deux affaires dont je viens de vous parler intéressent la viabilité de nos cantons, mais il en est une troisième sur laquelle j'appelle toute votre attention, parce qu'elle est d'une gravité des plus sérieuses, en même temps que de première urgence; il ne s'agit rien moins, en effet, que de l'hygiène, que de la santé publique.

Je veux parler de l'empoisonnement des eaux que la Compagnie générale des Eaux envoie aux communes de nos cantons. Ce liquide est dit potable, il est infect et d'une richesse rare en microbes.

Comprend-on que la Compagnie générale des Eaux ait pu avoir l'idée d'abord, l'autorisation ensuite, d'établir son usine, sa prise précisément au-dessous de l'égoût de Ville Evrard, au-dessous et plus près encore d'un ruisseau dit Saint-Baudille qui collige toutes les déjections, toutes les eaux sales des communes qu'il traverse? De sorte que ce qu'on nous vend pour boire c'est une décoction de cataplasmes, c'est une macération d'immondices.

Ainsi que l'a dit un homme d'esprit et de haute compétence, comment jugerait-on une mère de famille, qui voulant désaltérer ses enfants commencerait par jeter ses eaux ménagères dans la rivière au dessus de l'endroit où elle va puiser de l'eau ?

Voilà des années que ce scandale existe, qu'une indifférence monstrueuse tolère un état de choses que le bon sens condamne, ainsi que le plus élémentaire sentiment de prudence et de propreté.

A vrai dire, l'asile de Ville Evrard s'occupe en ce moment à faire des champs d'irrigation sur son domaine; il va garder chez lui ses eaux résiduaires et les utiliser pour la culture maraîchère. Notre odorat n'en sera peut-être pas flatté; de deux maux, choisissons le moindre.

Reste le ruisseau Saint-Baudille; il continue à salir la Marne, à l'infecter, à s'écouler en nappes noires, qu'on voit de l'œil et qui s'épandent suivant le courant jusqu'à la bouche qui les aspire...

Et deux de vos communes, Chelles et Champs, sont menacées d'une épidémie de fièvre typhoïde ou d'autres, songez-y ?

Vous me direz que cette contamination est de notre fait à nous Seine-et-Oise ? Je ne dis pas non, mais aidez-nous à contraindre la Compagnie des Eaux, qui a eu le tort d'établir à cet endroit son usine, à faire les travaux nécessaires pour détourner le ruisseau infecté. Défendez-vous contre elle, contre nous-même, mettez-nous en demeure d'agir. Voilà des années que je lutte au Conseil général afin d'obtenir un remède au mal. Je suis soutenu par l'opinion, par mes collègues en séance, les délibérations me donnent gain de cause; mais la machine monte toujours... des eaux d'égoût et les distribue aux environs. L'inertie administrative est forte si grande, hélas !

Donc, mon cher ami, saisissez votre Conseil général de cette question, et en nous mettant à deux peut-être pourrions-nous hâter la solution de ces trois affaires que par cette lettre un peu bien longue j'ai soumises à votre sollicitude.

Veillez agréer, mon cher ami, l'assurance de mes meilleurs sentiments d'affection et de dévouement.

ROGER BALLU.

Société d'Horticulture

DE L'ARRONDISSEMENT DE MEAUX

Assemblée générale du 12 Juillet 1891, à Meaux.

Présidence de M. le baron d'AVÈNE, président.

A 2 heures 1/4, M. le président, assisté de MM. Jules Barigny et Gayon, vice-présidents, de M. Ed. Lefort, secrétaire-général, de MM. Loisel, Laurant, Le-maire, Duvoir, Gatineaux, Bournisien,

Sérant, B. Yung et P. Yung, tous membres du bureau, déclare la séance ouverte. 67 membres étaient présents.

M. Edouard Lefort donne lecture du procès-verbal après avoir donné satisfaction aux réclamations faites par MM. Massé et Robert, d'où il résulte que :

1° Les comptes de la Société, des exercices 1889 et 1890, figureront dans tout leur détail, dans le prochain bulletin;

2° M. le président invitera les membres du jury qui ont assisté à notre dernière exposition, à mentionner leur rapport dans le bulletin de leur Société respective, comme il est d'usage;

3° Une médaille sera tenue à la disposition de la Société d'horticulture de Dammartin pour sa prochaine exposition florale, afin de réparer un oubli bien involontaire, et continuer l'échange convenu mutuellement.

M. le président donne la parole à M. Jules Barigny pour la correspondance.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. A. Marin, ferblantier à Lagny, nous remerciant de l'avoir admis membre titulaire;

2° Une demande de visite horticole, formulée par M. Martin, instituteur à Chessy, à l'effet de juger sa culture maraîchère et ce qui a trait à l'arboriculture. Malgré le désir de l'assemblée, cette visite est ajournée à l'année prochaine, attendu que l'article n° 14 du règlement dit que l'on ne peut réclamer le déplacement des commissions horticoles que tous les deux ans;

3° Une lettre de la Société d'horticulture de Montreuil-sous-Bois, invitant les membres de notre Société à prendre part à l'exposition qu'elle organise à Montreuil du 6 au 14 septembre prochain;

4° Deux demandes d'échange de bulletins émanant de la Société d'horticulture du canton de Vaud, à Lausanne (Suisse), et de la Société de Bourg (Ain). Ces demandes sont acceptées;

5° Une circulaire parlant des bienfaits de l'onguent protecteur, antiseptique, découvert par le docteur Prévost. On peut se le procurer, au dépôt: 97, boulevard St-Michel, à Paris;

6° Le catalogue général des nouvelles variétés de chrysanthèmes dont la plupart ont figuré à notre exposition de Lagny, en septembre dernier, et qui ont été obtenus en 1890 par M. Simon Délaux, horticulteur-seigneur bien connu, à St-Martin-du Touch, près Toulouse (Haute-Garonne). Le même catalogue sera adressé aux personnes qui en feront la demande à M. Délaux.

MEMBRES NOUVEAUX

M. Dangeville, rue des Béguines, à Meaux, est présenté par MM. Ed. Lefort et P. Yung. Après avis de l'assemblée, MM. Chardon Félix et Leclerc François-Charles présentés à la séance du 10 mai 1891, sont admis membres titulaires.

APPORTS

MM. Maurice, de Villenoy, Bournisien et Wangler, chargés d'apprécier les produits exposés dans la salle, accordent les récompenses suivantes :

1° Une prime de 1^{re} classe avec félicitations à M. Bégat, jardinier à la sucrerie de Villenoy, pour son bel apport de : 6 variétés achymènes, 6 variétés caladiums, 1 liliun auratum virginialis, 76 variétés de roses hybrides, 11 variétés de bégonias doubles, 2 boîtes de bégonias erecta superba, semis de 1890 et 1891;

2° Une prime de 1^{re} classe à M. Massé, propriétaire à Lagny, pour ses deux bégonias rex hybrides et son cypripedium lawranceanum;

3° Une prime de 2^e classe à M. Boulingre, de Coutevroult, pour son lot de roses, fleurs coupées, en 55 variétés;

4° Une prime de 3^e classe, à M. Lacoste, couteiller à Lagny, pour sa couteillerie horticole;

5° Des félicitations à M. Edouard Lefort, de Meaux, pour son exposition hors concours des deux variétés de fraises suivantes, produit de ses semis : fraise Edouard Lefort et fraise Souvenir de Bossuet;

6° Des remerciements à M. Pichon, horticulteur à Lagny, pour les 2 primevères obconica qu'il dépose sur le bureau pour que l'on puisse rendre compte de leur valeur. Ces deux plantes sont vivaces, fleurissant toute l'année et très bonnes à cultiver.

Nous avons eu l'honneur de recevoir du ministère de l'Instruction publique, deux volumes intitulés :

1° Bulletin de l'Institut national gènois, travaux des cinq sections;

2° Comité des travaux historiques et scientifiques, tome X, rapport des membres du comité, — communications inédites et analyses des travaux publics en 1889.

Ces deux volumes sont mis à la disposition des membres qui voudront bien prendre connaissance.

M. le président autorise la commission horticole, section de floriculture, à visiter les serres de M. Massé, propriétaire à Lagny, le dimanche 26 juillet, à 2 heures de l'après-midi. M. Jules Barigny est chargé de convoquer.

M. Loisel donne lecture des rapports qu'il a faits :

1° Sur la brochure de M. Baltet, intitulée : L'horticulture française, ses progrès et ses conquêtes depuis cent ans;

2° Sur les deux volumes offerts par la Société d'agriculture de Châlons-sur-Marne, à notre président, M. le vicomte d'Avène. Ces deux rapports seront insérés au prochain bulletin.

Avant de lever la séance, M. le président rend compte à l'assemblée de la proposition que M. Ed. Lefort a émise et qui a été adoptée en principe par les membres du bureau et de la commission centrale, dans une réunion spéciale qui a eu lieu avant la séance.

Cette proposition consiste à offrir à l'occasion de l'inauguration de la statue du général Raoult et au nom de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux, une magnifique couronne (mesurant 1 mètre de diamètre intérieur), en fleurs naturelles. Cette couronne porterait l'inscription suivante :

LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE MEAUX

AU GÉNÉRAL RAOULT

Etant donnée l'importance de cette proposition, M. le président consulte l'assemblée qui, à l'unanimité, félicite et approuve le vote des membres du bureau et de la commission centrale, et décide qu'une somme de 50 francs sera allouée à cet effet.

Comme on se trouvait en présence de deux horticulteurs, habitant la ville de Meaux et membres de la Société, il y a eu lieu de procéder à un tirage au sort. Il en est résulté que c'est le nom de M. Lefrançois qui a sorti. En conséquence, M. Lefrançois, présent à la séance, a accepté.

A 3 heures 3/4, M. le président lève la séance.

Le secrétaire général, ED. LEFORT.

Les Prévoyants de l'Avenir

35^e SECTION A MEAUX.

A Monsieur le Président du Conseil supérieur de surveillance au Comité central, boulevard de Sébastopol, 36, Paris.

Dans sa réunion extraordinaire du 22 juillet 1891, le Bureau et le Conseil de surveillance de la 35^e section à Meaux, protestent énergiquement contre toutes entreprises faites par le Comité central, en vue de reliair d'autres sociétés aux Prévoyants de l'Avenir, ou d'en faire de la propagande en se servant de son nom et de ses imprimés, et tout particulièrement contre le projet de l'Orphelinat, et rendra responsable le Conseil supérieur de surveillance de toutes avances ou engagements de fonds appartenant à la Société.

Les Membres du Bureau,

Pour copie conforme :

Le Président, LOUIS DUVIQUET.

Le Conseil de surveillance,

Pour copie conforme :

Le Président, J. BARIGNY.

CHRONIQUE LOCALE

Distribution de prix. — Les distributions de prix auront lieu aux dates suivantes pour les différents établissements d'instruction de Meaux :

Jeudi 30 juillet, à 2 heures, institution de Mme Beugnet.

Le même jour, à midi, école St-Etienne, sous la présidence de M^{re} l'Évêque. Le discours sera prononcé par M. d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris.

Vendredi 31 juillet, à midi, Collège communal, sous la présidence de M. le maire de la ville de Meaux. Le discours d'usage sera prononcé par M. Peschotte, professeur de cinquième. La fanfare du 8^e dragons et un orchestre dirigé par M. Gourdet prêteront leur concours à cette cérémonie.

Dimanche 2 août, à une heure, (dans la cour du collège), écoles communales, sous la présidence de M. le maire de la ville de Meaux. La Lyre Melloise prêtera son concours à cette cérémonie.

Pensionnat Saïat-Joseph. — La distribution des prix aux élèves de l'institution des Dames Saint-Joseph, aura lieu le samedi 1^{er} août, à 1 heure précise, sous la présidence de Mgr de Briey, évêque de Meaux.

Trilport. — Hier un fait regrettable s'est passé à Trilport dans les circonstances suivantes :

Un propriétaire, M. Goujon, homme très honorable, mais tourmenté depuis quelques années par les maladies qui ont affecté légèrement sa raison, demandait à sa belle-mère, Mme Martin, de lui préparer du poisson pour déjeuner. Le poisson servi, il fallut en préparer un autre à une sauce différente qui ne lui plut pas encore. M. Goujon commanda alors d'aller acheter un poisson à un des pêcheurs, qu'on trouverait sur les bords de la Marne, et comme Mme Martin laissait observer qu'on en trouverait peut-être pas, et qu'en tout cas, le poisson qu'il vendrait ne serait pas plus frais que celui qui avait été apprêté, notre homme entra dans une fureur subite, et dit : Allez-y ou je vous flanque une cartouche dans les reins. Aussitôt dit que fait : il prend son fusil, y glisse deux cartouches, et les tire sur la pauvre dame qui s'enfuyait et qui